

Il ne s'agit pas de faire des cours ex-cathedra à ce public qui ne garde pas toujours un bon souvenir de l'école mais de rechercher des supports pédagogiques qui mobilisent leur attention et leur intérêt. Exemple : en droit public, travailler avec eux, sur le préambule des constitutions de 1946 et de 1958, leur permettrait de comprendre pourquoi la France est un état de droit et éclaireraient le sens des libertés que leur donne la Convention (libertés d'expression, de pensée, de conscience, de religion, de réunion, etc...) pourquoi cette Convention est dite "Convention des droits de l'homme de l'enfant" (Nigel CANTWELL).

L'acquisition de ces connaissances de base est nécessaire à la formation du citoyen potentiel ou du citoyen de fait... "Le métier de citoyen n'est pas inné, il doit être l'objet d'un apprentissage²⁷.

²⁷ Alain BOYER, De l'enfant, de l'autonomie et de quelques règles, Autour des articles 12 à 15 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ESPRIT, mai 1994.